



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

NINTH YEAR

672nd MEETING: 3 JUNE 1954
^{ème} SEANCE: 3 JUIN 1954

NEUVIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/672/Rev.1)	1
Expression of thanks to the retiring President	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 29 May 1954 from the acting permanent representative of Thailand to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/3220)	4

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire S/Agenda/672/Rev.1)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre en date du 29 mai 1954 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/3220)	4

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*
* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SIX HUNDRED AND SEVENTY-SECOND MEETING

Held in New York, on Thursday, 3 June 1954, at 10.30 a.m.

SIX CENT SOIXANTE-DOUZIEME SEANCE

Tenue à New-York, le jeudi 3 juin 1954, à 10 h. 30.

President: Mr. H. C. LODGE (United States of America).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, China, Colombia, Denmark, France, Lebanon, New Zealand, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/672/Rev.1)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 29 May 1954 from the acting permanent representative of Thailand to the United Nations addressed to the President of the Security Council.

Expression of thanks to the retiring President

1. The PRESIDENT: Before taking up the matters on our agenda, it is with a great deal of pleasure that I extend the wholehearted thanks of the members of the Council to the President for the month of May, Sir Pierson Dixon. He is particularly to be admired and congratulated for his ability to master the intricacies of Council proceedings so skilfully and so soon after taking up his duties as the United Kingdom representative.

2. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I should like to thank the President for his kind words in respect to me and to wish him all possible good fortune in his term of office this month.

Adoption of the agenda

3. Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): In the letter dated 29 May 1954 from the representative of Thailand to the President of the Security Council, which is submitted for inclusion in the agenda of the Security Council [S/3220], the Council's attention is drawn to a situation which, in the view of the Government of Thailand, represents a threat to that country's security the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security.

4. Although Indo-China is not specifically mentioned in the letter from the representative of Thailand, it is clear to everybody that it is Indo-China to which the letter refers.

5. In this connexion I must point out that the question of the restoration of peace in Indo-China is at the present time being considered by a conference of the Foreign Ministers of the Soviet Union, the United States of America, the People's Republic of China, France and the United Kingdom — the countries which

Président: M. H. C. LODGE (Etats-Unis d'Amérique).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chine, Colombie, Danemark, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/672/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre en date du 29 mai 1954 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant que nous abordions l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour, c'est avec le plus grand plaisir que j'adresse les remerciements sincères des membres du Conseil à Sir Pierson Dixon qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de mai. Il convient notamment de rendre hommage à la compétence avec laquelle il a conduit les débats compliqués du Conseil si peu de temps après avoir pris ses fonctions de représentant du Royaume-Uni.

2. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je tiens à remercier le Président des paroles obligeantes qu'il a prononcées à mon sujet et à lui souhaiter tout le succès possible pendant ce mois où il assurera la présidence.

Adoption de l'ordre du jour

3. M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Dans la lettre qu'il a adressée le 29 mai 1954 au Président du Conseil de sécurité [S/3220] et dont l'inscription à l'ordre du jour est proposée, le représentant de la Thaïlande attire l'attention du Conseil de sécurité sur une situation qui, de l'avis de son gouvernement, met en péril la sécurité de la Thaïlande et qui, si elle se prolonge, semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

4. L'Indochine n'est pas expressément mentionnée; cependant, il est clair pour tous que la lettre du représentant de la Thaïlande a trait à la situation qui existe en Indochine.

5. A ce sujet, il est nécessaire de rappeler que la question du rétablissement de la paix en Indochine est actuellement examinée à la conférence qui réunit les Ministres des affaires étrangères de l'Union soviétique, des Etats-Unis d'Amérique, de la République populaire de Chine, de la France et du Royaume-Uni — c'est-

are permanent members of the Security Council — and of other States concerned.

6. In view of this fact, it is in no way a matter of necessity for the Security Council to consider the item submitted by Thailand. Consideration of this question by the Security Council would not only not contribute to solve the problem of the restoration of peace in Indo-China, but might impede a successful solution of this problem at the Geneva conference of Foreign Ministers — which of course is the aim of certain aggressive circles, particularly in the United States of America, whose purpose is to prepare the ground for the extension of foreign interference in the war in Indo-China.

7. In this connexion I cannot but draw attention to the strange coincidence that Thailand's appeal to the Security Council is made precisely at a time when there have emerged at Geneva a number of encouraging factors which have led to direct negotiations between the parties concerned. This coincidence is by no means fortuitous, for it is a matter of common knowledge that aggressive circles, particularly in the United States, have recently redoubled their efforts to undermine the Geneva conference. In fact, the appearance before the Security Council of Thailand's "appeal" can be interpreted only as an attempt by those aggressive circles to place obstacles in the way of the Geneva conference, to hinder the negotiations going on there, the purpose of which is to find a way to secure the peaceful settlement of the Indo-Chinese question.

8. In considering this question, one cannot fail to note the particular, indeed one might say the extraordinary, concern shown by the United States of America to complicate the situation in Indo-China. It is characteristic that long before the representative of Thailand officially submitted his proposal, the question of the inclusion of the Indo-Chinese question in the agenda of the Security Council was being actively canvassed in governing circles of the United States of America, and also in the American Press, despite the fact that the matter is under consideration at the Geneva conference of Foreign Ministers, in which representatives of the States which are permanent members of the Security Council are taking part.

9. In these circumstances there can be little doubt in any quarter who is the real instigator of this scheme, a scheme prejudicial to the cause of peace and the settlement of the Indo-Chinese question.

10. The Soviet delegation once more draws the attention of the members of the Security Council to the fact that the question of the restoration of peace in Indo-China is at the present time being considered at Geneva at a conference of the Foreign Ministers of all the States which are permanent members of the Security Council — the United States of America, the Soviet Union, France, the United Kingdom and the People's Republic of China — and of the other States concerned.

11. Accordingly, there can be no doubt that there is no compelling reason for the Security Council to consider the question submitted by Thailand. Consideration of this matter in the Security Council would not only not contribute to a settlement of the question of the restoration of peace in Indo-China, but might prevent the successful solution of the problem at the Geneva conference.

12. For these reasons, the delegation of the Soviet Union objects to the inclusion of the item proposed by

à-dire des pays qui sont membres permanents du Conseil de sécurité — et les représentants des autres pays intéressés.

6. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité n'a nullement à examiner la question soulevée par la Thaïlande. En la discutant, non seulement il ne faciliterait pas le rétablissement de la paix en Indochine, mais il risquerait d'empêcher que la conférence des Ministres des affaires étrangères, réunie à Genève, parvienne à une solution. C'est le résultat visé, on le sait, par certains milieux agressifs qui, en particulier aux Etats-Unis, cherchent à préparer le terrain pour donner plus d'ampleur à l'intervention étrangère dans la guerre d'Indochine.

7. A cet égard, on ne saurait manquer d'observer une coïncidence étrange: la Thaïlande adresse sa demande au Conseil de sécurité au moment même où, à Genève, sont apparus quelques signes encourageants, qui ont conduit à des négociations directes entre les parties intéressées. Cette coïncidence n'est nullement l'effet du hasard, car, chacun le sait, les milieux agressifs, surtout ceux des Etats-Unis, se sont particulièrement employés, ces derniers temps, à saper les travaux de la Conférence de Genève. En fait, il est absolument impossible de voir dans la "demande" de la Thaïlande au Conseil de sécurité autre chose qu'une tentative de ces milieux agressifs, qui entendent gêner les travaux et les négociations par lesquels la Conférence de Genève cherche à régler de façon pacifique la question d'Indochine.

8. Lorsque l'on examine cette question, on est obligé de constater la volonté manifeste, extraordinaire même, que les Etats-Unis ont de compliquer la situation en Indochine. Il est curieux de noter que, longtemps avant que le représentant de la Thaïlande ait officiellement présenté sa proposition, l'inscription de la question d'Indochine à l'ordre du jour du Conseil de sécurité a beaucoup retenu l'attention des milieux dirigeants des Etats-Unis et de la presse américaine, bien que cette question soit actuellement examinée à la conférence des Ministres des affaires étrangères qui réunit à Genève les représentants des Etats membres permanents du Conseil de sécurité.

9. Il ne peut donc y avoir le moindre doute touchant le véritable inspirateur de cette manœuvre préjudiciable à la cause de la paix et à la solution de la question d'Indochine.

10. La délégation de l'Union soviétique attire une fois de plus l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait que la question du rétablissement de la paix en Indochine est actuellement examinée à Genève par la conférence des Ministres des affaires étrangères, à laquelle prennent part tous les Etats membres permanents du Conseil de sécurité — Etats-Unis d'Amérique, Union soviétique, France, Royaume-Uni et République populaire de Chine — et les autres Etats intéressés à la question.

11. Cela étant, il est certain que l'examen par le Conseil de sécurité de la question soulevée par la Thaïlande ne répond à aucune nécessité. Non seulement cet examen ne contribuerait pas à rétablir la paix en Indochine, mais il pourrait empêcher la Conférence de Genève d'aboutir à une solution de la question.

12. Dans ces conditions, la délégation de l'Union soviétique est opposée à l'inscription à l'ordre du jour du

the representative of Thailand in the agenda of the Security Council and will vote against it.

13. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): The French delegation understands, up to a certain point, the misgivings expressed by the representative of the Soviet Union. It feels, however, that those misgivings are unfounded. For we observe, on reading the letter addressed to the Security Council by the Thailand representative, that Thailand has certain apprehensions, in our opinion legitimate ones, in connexion with the possible threat which the events at present taking place on the Indo-Chinese peninsula may constitute to its security. We consider those apprehensions, I repeat, to be perfectly legitimate, and we quite understand that the Thailand Government should refer them to the Security Council.

14. Moreover, contrary to what the Soviet Union representative seems to suppose, the Thailand representative's request, as we understand it, is in no way intended to place the Indo-Chinese problem as a whole — any more than the problems at present being discussed at Geneva — before the Security Council. Its sole object is to secure, as a precautionary measure, the despatch to Thailand territory of a mission of the Peace Observation Commission, which would be able, if subsequent events necessitated such a course, to report to the Security Council on any threats which might develop at any time and imperil the security of Thailand.

15. Within these strict limits, to which, in the view of the French delegation, the Thailand request is confined, I see nothing in it that is not completely natural and proper.

16. Moreover, I am confident that in the course of the discussions in which the Council is about to engage, all members, without exception, will make it their constant concern not to extend those limits and to say nothing that might embarrass in any degree those who are negotiating at Geneva, or might interfere in any way with their work. In these circumstances the French delegation will vote in favour of the inclusion in the Council's agenda of the request addressed to the Council by the Thailand representative.

17. The PRESIDENT: Since no other representative wishes to speak, the Council will vote on the adoption of the agenda.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Brazil, China, Colombia, Denmark, France, Lebanon, New Zealand, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

The agenda was adopted by 10 votes to 1.

18. Mr. TSIANG (China): I have asked for permission to speak merely in order to explain my vote.

19. The Security Council has the primary responsibility for the maintenance of peace and security in the world. This is the proper place to which the Government of Thailand should send an appeal. The anxieties of the Thai Government are reasonable and natural. That is the reason why I voted in favour of the adoption of the agenda.

20. In the course of his statement, the representative of the Soviet Union repeated that all of the five permanent members of the Security Council were par-

Conseil de sécurité de la question proposée par le représentant de la Thaïlande, et elle votera contre cette inscription.

13. M. HOPPENOT (France): La délégation française comprend, jusqu'à un certain point, les inquiétudes exprimées par le représentant de l'Union soviétique. Ces inquiétudes, cependant, ne lui paraissent pas fondées. Si nous lisons, en effet, la lettre adressée au Conseil de sécurité par le représentant de la Thaïlande, nous constatons que la Thaïlande nourrit ces préoccupations, parfaitement légitimes à nos yeux, du fait de la menace éventuelle que peuvent faire peser sur sa sécurité les événements dont la péninsule indochinoise est actuellement le théâtre. Ces préoccupations nous paraissent, je le répète, parfaitement légitimes, et nous comprenons tout à fait que le Gouvernement thaïlandais en saisisse le Conseil de sécurité.

14. D'autre part, contrairement à ce que paraît supposer le représentant de l'Union soviétique, la requête du représentant de la Thaïlande, telle que nous la comprenons, ne vise nullement à saisir le Conseil de sécurité de l'ensemble du problème indochinois, non plus que des problèmes actuellement discutés à Genève. Elle tend uniquement à obtenir l'envoi, à titre de précaution, sur le territoire thaïlandais, d'une mission de la Commission d'observation pour la paix qui, si les événements dans l'avenir le nécessitaient, serait capable de faire rapport au Conseil de sécurité sur les menaces qui pourraient se préciser à ce moment et mettre en péril la sécurité de la Thaïlande.

15. Dans ces strictes limites, auxquelles, aux yeux de la délégation française, la requête thaïlandaise se borne, je ne vois là que quelque chose de très naturel et légitime.

16. D'autre part, je suis certain que, durant les débats qui vont s'ouvrir au Conseil, tous les membres, sans exception, auront pour préoccupation constante de ne pas élargir ce cadre et de ne rien dire qui puisse, à quelque degré que ce soit, gêner les négociateurs de Genève ou interférer d'une manière quelconque dans leurs travaux. Dans ces conditions, la délégation française votera en faveur de l'inscription, à l'ordre du jour du Conseil, de la requête adressée au Conseil par le représentant de la Thaïlande.

17. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Puisqu'aucun autre représentant ne désire prendre la parole, le Conseil va se prononcer sur l'adoption de l'ordre du jour.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chine, Colombie, Danemark, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 10 voix contre une, l'ordre du jour est adopté.

18. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai demandé la parole que pour expliquer mon vote.

19. C'est au Conseil de sécurité qu'incombe au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. C'est donc bien à lui que le Gouvernement thaïlandais, dont les inquiétudes sont compréhensibles et naturelles, doit s'adresser. C'est pour cette raison que j'ai voté pour l'adoption de l'ordre du jour.

20. Dans son intervention, le représentant de l'Union soviétique a déclaré que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité participaient à la Conférence de

ticipating in the conference at Geneva. That is a mistake; my delegation is not participating in that conference. The Chinese Communists are there, but they are there not as a permanent member of the Security Council, but as the source of the trouble, the source of the aggression.

Letter dated 29 May 1954 from the acting permanent representative of Thailand to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/3220)

21. The PRESIDENT: Members of the Council will have noted that in the letter from the representative of Thailand to the President of the Security Council he has requested to be allowed to participate in the discussions of the Council in accordance with rule 37. The Chair considers that since Thailand has brought to the Council a situation under Article 35, paragraph 1 of the Charter, the representative of Thailand should be invited to the table in accordance with rule 37.

At the invitation of the President, Mr. Sarasin, representative of Thailand, took a place at the Security Council table.

22. Mr. SARASIN (Thailand): On 29 May 1954, the Government of Thailand brought to the attention of the Security Council a situation which represents a threat to the security of Thailand, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security.

23. Although up till now my country has not been directly attacked, the situation in territories bordering on Thailand has become so explosive and tension is so high that a very real danger exists that fighting may spread to Thailand and the other countries of the area and that foreign troops may effect direct incursions into Thai territory.

24. This is the situation my Government decided to bring before the Security Council for its consideration. For nearly eight years, war has been going on in Viet-Nam, but up to April 1953 its character was not such as to give great concern to my Government. Much as we have deplored its continuation, it has been largely within the borders of the State of Viet-Nam and had only indirect effect on Thailand's immediate neighbours, Laos and Cambodia. Bands of Viet-Minh guerillas then operated in remote regions of both countries, while the Viet-Minh regime in Viet-Nam attempted from time to time to propagate the illusion that it was allied with so-called indigenous national resistance movements in Laos and Cambodia. At that time, however, the effect of these efforts on international peace and security did not appear critical.

25. The first unmistakable signs began to show in early 1953 that the conflict which had been raging in Viet-Nam could not be contained but was to spread westward. In the spring of 1953, the situation described above changed drastically for the worse when regular units of the Viet-Minh armed forces entered Laos. In early 1953, one Viet-Minh division and elements of two other divisions crossed the northern border of Laos. Later in the month, these forces were reinforced by still other Viet-Minh units. All of these forces were composed of Viet-Namese personnel. At one time, these forces came as close as 15 miles from the Thai frontier and no one would then have dared predict that

Genève. C'est une erreur; la délégation chinoise n'y participe pas. Si le Gouvernement de la Chine communiste est représenté, ce n'est pas en qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, mais parce qu'il est à l'origine des difficultés et de l'agression.

Lettre en date du 29 mai 1954 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/3220)

21. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil auront constaté que, dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité, le représentant de la Thaïlande a demandé à être autorisé à participer à la discussion conformément à l'article 37 du règlement intérieur. J'estime que, la Thaïlande ayant, en vertu de l'Article 35, paragraphe 1, de la Charte, attiré l'attention du Conseil sur une situation donnée, il y a lieu d'inviter le représentant de la Thaïlande à la table du Conseil conformément à l'article 37 du règlement.

Sur l'invitation du Président, M. Sarasin, représentant de la Thaïlande, prend place à la table du Conseil de sécurité.

22. M. SARASIN (Thaïlande) (*traduit de l'anglais*): Le 29 mai 1954, le Gouvernement thaïlandais a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur une situation qui met en péril la sécurité de la Thaïlande et qui, si elle se prolonge semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

23. Bien que, jusqu'à présent, mon pays n'ait pas été directement attaqué, la situation dans les territoires contigus à la Thaïlande est devenue si tendue et si explosive qu'il existe un véritable danger que les combats ne s'étendent à la Thaïlande et aux autres pays de la région et que des troupes étrangères ne franchissent la frontière thaïlandaise.

24. Voilà la situation que mon gouvernement a décidé de soumettre à l'examen du Conseil de sécurité. Depuis près de huit ans, la guerre se poursuit au Viet-Nam, mais, jusqu'au mois d'avril 1953, elle n'était pas de nature à donner de graves inquiétudes à mon gouvernement. Nous en déplorions la prolongation, mais la guerre se déroulait en majeure partie à l'intérieur des frontières de l'Etat du Viet-Nam et elle n'avait que des effets indirects sur le Laos et le Cambodge, voisins immédiats de la Thaïlande. Dans les deux pays, des bandes de partisans du Viet-Minh exerçaient alors leur activité dans des régions éloignées, tandis que le régime du Viet-Minh au Viet-Nam cherchait de temps à autre à répandre l'illusion qu'il était allié à des prétendus mouvements autochtones de résistance nationale au Laos et au Cambodge. Cependant, à l'époque, les répercussions de ces efforts sur la paix et la sécurité internationales ne paraissaient pas lourdes de danger.

25. C'est au début de 1953 que l'on a pu pour la première fois constater des signes indiquant manifestement que le conflit qui faisait rage au Viet-Nam ne pouvait être contenu et s'étendrait vers l'ouest. Au printemps de 1953, la situation que je viens de décrire a considérablement empiré du fait que des troupes régulières du Viet-Minh ont pénétré dans le Laos. Au début de 1953, une division du Viet-Minh et certains éléments de deux autres divisions ont franchi la frontière septentrionale du Laos. Au cours du même mois, ces troupes ont été renforcées par d'autres unités du Viet-Minh. Toutes ces forces étaient constituées par des Viet-Namiens. A un moment donné, elles se sont trouvées

the momentum gained during their march through Laotian territory would come to an abrupt halt once these forces reached the western border of the Kingdom of Laos. In 1953, the Viet-Minh campaign in Laos fell short of its apparent objectives of reaching the Thai border at Paksan and of seizing the royal capital of Luang Prabang. With the onset of the rainy season, the foreign forces withdrew from part of the Laotian territory which they had overrun and most of the regular Viet-Minh units returned to Viet-Nam. Some regular forces remained, however, and supported the efforts of Viet-Minh guerrilla forces and political cadres to organize a base area for the Viet-Minh-created "Resistance Government of Laos".

26. This withdrawal of Viet-Minh forces and the resulting diminution of their threat to Laos and to international peace and security proved to be only temporary. In late December 1953, Viet-Minh regular forces, coming primarily from the Vinh area in north central Viet-Nam, again launched a drive into central Laos. This operation was initially successful and Thakhek, a Laotian town on the bank of the River Mekong, which serves as the border between Thailand and Laos, was seized. French Union forces, however, succeeded in reoccupying Thakhek and the Viet-Minh units began to expand their operations southward toward the Laotian-Cambodian frontier. They conducted propaganda, recruiting and guerrilla operations, the latter being directed primarily against national route 13 and the Mekong River lines of communication.

27. This created a situation of great danger to Thailand, which was aggravated by the fact that 60,000 persons of the Vietnamese race live within Thailand along the Laotian-Thai frontier, in the area fronting the scene of this military operation. The presence of this group has made it possible for Viet-Minh agents to infiltrate these Viet-Nameese communities.

28. In late January 1954, a further military operation was undertaken by the Viet-Minh in the north of Laos, again directed against the city of Luang Prabang. Approximately eleven battalions of regular Viet-Minh troops, previously located in the vicinity of Dien Bien Phu in north Viet-Nam, moved south across the Laotian border. These troops engaged defending forces in the vicinity of Muong-sai and Luang Prabang. The bulk of these foreign forces retreated to the north toward the end of February 1954.

29. The Viet-Minh troops in the centre of Laos continued southward, and in April of 1954 moved for the first time against the Kingdom of Cambodia, which is situated on the eastern border of Thailand. These Viet-Minh units, made up entirely of Viet-nameese, are still engaged in operations in northeast Cambodia.

30. The Viet-Minh troops remain in Laos and Cambodia, continuing their military operations against the armed forces of these two neighbours of Thailand which have received support from the military forces

à 25 kilomètres de la frontière thaïlandaise, et nul n'aurait alors osé prédire que, dès qu'elles auraient atteint la frontière occidentale du Royaume du Laos, elles perdraient brusquement l'élan qu'elles avaient pris pendant leur marche à travers le territoire laotien. En 1953, les troupes du Viet-Minh engagées au Laos n'ont pas atteint leurs objectifs présumés, qui étaient d'aller jusqu'à Paksan, sur la frontière thaïlandaise, et d'occuper la capitale royale de Louang-Prabang. Au début de la saison des pluies, les troupes étrangères ont évacué la partie du territoire laotien qu'elles avaient envahie, et la plupart des unités régulières du Viet-Minh sont retournées au Viet-Nam. Néanmoins, quelques détachements réguliers sont restés au Laos pour appuyer les efforts des partisans et des cadres politiques du Viet-Minh, qui cherchaient à organiser une tête de pont pour le "Gouvernement de résistance laotien", créé par le Viet-Minh.

26. On a cependant dû constater que ce repli des forces du Viet-Minh et la diminution de la menace qu'elles constituaient pour le Laos et pour la paix et la sécurité internationales n'étaient que temporaires. Vers la fin du mois de décembre 1953, des troupes régulières du Viet-Minh, venant en majeure partie de la région de Vinh, située dans la partie septentrionale du Viet-Nam central, ont déclenché une nouvelle campagne en direction du Laos central. Ces opérations ont d'abord été couronnées de succès, et les troupes ont occupé Thakhek, ville laotienne située sur la rive du Mékong, qui constitue la frontière entre la Thaïlande et le Laos. Cependant, les forces de l'Union française sont parvenues à réoccuper Thakhek, tandis que les unités du Viet-Minh ont commencé à étendre leurs opérations vers le sud, en direction de la frontière lao-cambodgienne. Ces unités se livraient à de la propagande, recrutèrent des hommes et menaient des opérations de guérilla, dirigées principalement contre la route nationale 13 et les lignes de communication avec le Mékong.

27. Il en est résulté pour la Thaïlande une situation extrêmement dangereuse, qui a encore été aggravée par le fait que 60.000 personnes de race vietnamienne vivent en territoire thaïlandais, le long de la frontière lao-thaïlandaise, dans la région contiguë au théâtre de ces opérations militaires. La présence de ce groupe a permis aux agents du Viet-Minh de s'infiltrer dans ces populations vietnamiennes.

28. A la fin du mois de janvier 1954, le Viet-Minh a déclenché une nouvelle campagne militaire dans le nord du Laos; une fois encore, l'objectif visé était la ville de Louang-Prabang. Environ onze bataillons des troupes régulières du Viet-Minh, qui se trouvaient auparavant dans le voisinage de Dien Bien Phu, au nord du Viet-Nam, se sont dirigés vers le sud et ont franchi la frontière du Laos. Ces troupes se sont heurtées à l'adversaire autour de Muong-Sai et de Louang-Prabang, et la majeure partie d'entre elles s'est retirée dans la direction du nord vers la fin de février 1954.

29. Les troupes du Viet-Minh qui se trouvaient au centre du Laos ont continué leur marche vers le sud, et, en avril 1954, elles ont pour la première fois attaqué le Royaume du Cambodge, qui est situé sur la frontière orientale de la Thaïlande. Ces unités du Viet-Minh, qui étaient composées uniquement de Viet-Namiens, poursuivent actuellement leurs opérations au nord-est du Cambodge.

30. Les troupes du Viet-Minh restent au Laos et au Cambodge et poursuivent leurs opérations militaires contre les forces armées de ces deux pays qui sont voisins de la Thaïlande et ont reçu l'appui des forces

of the French Union. These Viet-Minh forces are large, powerful, and well organized. There is considerable evidence that they have received material and political support from outside of Indochina.

31. Thailand had hoped that the war in Viet-Nam would continue to be confined to that country, and after the greater part of the forces in the initial campaign against Laos had withdrawn to Viet-Nam, it was hoped that the situation was improving, and that it would not be necessary to bring this problem before the Security Council.

32. Recent events have made it clear that the situation is becoming worse, and that the Viet-Minh forces have the intention of overthrowing the legal governments of Cambodia and Laos.

33. It should be noted that the Viet-Minh are racially Viet-Nameese; they are a people of different ethnic origin from the Cambodians and Laotians; their language, cultural and political institutions are completely separate.

34. It should further be noted that the propaganda of the Viet-Minh and the foreign governments with which it is associated have made serious and false charges against Thailand. Within Thailand itself, alien elements obedient to the political philosophy of the Viet-Minh and its masters have maintained a certain disquieting activity which is directly related to the war which is being fought on our eastern and northeastern frontiers.

35. Recent military and political developments have brought my country to a realization of the clear danger that exists of a further extension of the war. Thailand considers itself to be directly threatened by these developments.

36. It has therefore been my duty, on the instructions of the Government of Thailand, to request that this situation be officially brought to the attention of the Security Council. In bringing this situation to the attention of the Council, my Government is prompted by the desire not only to assure the safety and well-being of our nation, but to fulfil faithfully our duty as a loyal Member of the United Nations. No responsible government anxious to preserve the security of its own country can remain impassive when forces of unrest are active near its frontiers.

37. Faced with a threatening situation, elementary reason dictates that we should first and above all do all that is necessary to provide for our own safety. This duty has not been neglected. We have taken, and are continuing to take, all the precautionary measures within our power. We have done this in the hope not only of safeguarding our own security but also of preventing the spread of the conflict which has ravaged neighbouring territories for the past eight years.

38. The question which my Government has been obliged to resolve is whether the measures it can take by itself are for the time being sufficient and whether we should let the matter rest in the hope that no actual incursion into our territory will take place. My Government has come to the conclusion that such a decision would not be in keeping with the obligations my Government has deliberately and voluntarily assumed in becoming a Member of the United Nations.

39. The provisions of the Charter, from the Preamble to its succeeding Chapters, clearly show that the primary and paramount objective of the United Nations is to preserve the peace and not to delay our united efforts until the peace has been actually breached.

armées de l'Union française. Ces troupes du Viet-Minh sont importantes, puissantes et bien organisées. Il y a toute raison de penser qu'elles ont reçu une aide matérielle et politique de source non indochinoise.

31. Le Gouvernement thaïlandais avait espéré que la guerre du Viet-Nam ne déborderait pas les frontières de ce pays et, après le retrait au Viet-Nam de la majeure partie des forces engagées dans la campagne initiale contre le Laos, on pensait que la situation évoluerait favorablement et qu'il ne serait pas nécessaire de saisir le Conseil de sécurité de la question.

32. Les événements récents ont montré clairement que la situation empire et que les forces du Viet-Minh ont l'intention de renverser les Gouvernements légaux du Cambodge et du Laos.

33. Il est à noter que les Viet-Minh sont de la même race que les Viet-Namiens; l'origine ethnique de ce peuple est différente de celle des Cambodgiens et des Laotiens; sa langue, sa culture et ses institutions politiques sont totalement distinctes.

34. Il est à noter en outre que le Viet-Minh et les gouvernements étrangers avec lesquels il est associé ont porté contre la Thaïlande des accusations graves et non fondées. A l'intérieur de la Thaïlande elle-même, des éléments étrangers dociles à l'idéologie politique du Viet-Minh et de ses maîtres ont entretenu une certaine agitation qui est directement liée à la guerre en cours sur nos frontières de l'est et du nord-est.

35. Devant les événements militaires et politiques récents, le Gouvernement thaïlandais s'est rendu compte que la guerre menaçait incontestablement de s'étendre encore. Etant donné l'évolution de la situation, la Thaïlande s'estime directement menacée.

36. Il était donc de mon devoir de demander, sur l'ordre de mon gouvernement, que l'attention du Conseil de sécurité soit officiellement attirée sur cette situation. Ce faisant, le Gouvernement thaïlandais est animé par le désir, non seulement d'assurer la sécurité et le bien-être de son pays, mais encore de remplir fidèlement les obligations qui lui incombent en qualité de Membre loyal de l'Organisation des Nations Unies. Aucun gouvernement qui a le souci de ses responsabilités et de la sécurité de son propre pays ne peut rester passif lorsque des fauteurs de troubles s'agitent près de ses frontières.

37. En face du danger, il va de soi que nous devons surtout et avant tout ne rien négliger pour assurer notre propre sécurité. Nous n'avons pas manqué à nos obligations sur ce point. Nous avons pris et continuons à prendre toutes les précautions en notre pouvoir. Nous avons agi ainsi dans l'espoir, non seulement de sauvegarder notre propre sécurité, mais encore d'empêcher que ne s'étende le conflit qui ravage les territoires voisins depuis huit ans.

38. Le Gouvernement thaïlandais a dû prendre sur lui de décider si les mesures qu'il peut prendre à lui seul sont suffisantes pour l'instant et s'il doit poser la question en suspens dans l'espoir qu'aucune incursion n'aurait lieu sur notre territoire. Mon gouvernement a conclu qu'une décision dans ce sens serait contraire aux obligations qu'il a délibérément et volontairement assumées en devenant Membre de l'Organisation des Nations Unies.

39. Il ressort nettement des dispositions inscrites dans la Charte, tant dans le Préambule qu'aux chapitres suivants, que l'objectif primordial de l'Organisation est de sauvegarder la paix et non pas de retarder l'action commune jusqu'à ce que la paix ait été effectivement rompue.

40. Thus the Charter provides, in Article 1, that the first purpose of the United Nations is "to maintain international peace and security, and to that end: to take effective collective measures for the prevention and removal of threats to the peace..." and throughout the Charter emphasis is properly placed on the concept that every practicable and proper means should be used to forestall and prevent the outbreak of hostilities. An ounce of prevention is worth a pound of cure. Of course, if all the efforts of the United Nations fail and violence is used, in disregard of Charter pledges and contrary to international law and morality, then it is imperative for the United Nations to face up to that situation. But I am sure that every member of the Security Council would agree that this is a situation we should do everything possible to avoid.

41. In these circumstances, when a threat to peace begins to appear, it is the duty of Members to call the attention of the Organization to the existence of such a threat. As far as we are concerned, my Government is of the opinion that, even if it has adequate means at its disposal to cope with the danger, the problem of a threat to the peace should be the concern of all Members of the Organization and should not be considered as a problem particular to a certain country or group of countries, for no one can say for certain how such a threat will develop or whether it can be confined to a limited area and not extend further to engulf the whole region.

42. Consequently, and because of its firm belief and faith in the United Nations, my Government is confident that if this great international body takes into consideration this problem, it will not fail to produce certain deterring effects upon those who may be bent upon disturbing the peace of the area. The expense will be infinitely small compared with the incalculable loss in human lives and material resources which might be a consequence of letting events take their own turn without taking steps in advance to curb them.

43. I do not think any objection can be raised by anyone to the general proposition that the United Nations requires an adequate system of observation if it is to function most effectively to prevent outbreaks of violence. That general thesis is embodied in section B of the General Assembly "Uniting for peace" resolution (377 A (V)) which established the Peace Observation Commission of the United Nations.

44. All great Powers have accepted this part of the resolution. In fact, three of these Powers, France, the United Kingdom and the United States, were among the co-sponsors of the resolution.

45. In setting up the Peace Observation Commission, the General Assembly provided that the Commission was to "observe and report on the situation in any area where there exists international tension, the continuation of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security." The underlying idea of the proposal was that the Commission should be used wherever there is an area of tension. It has been the hope of the authors of the proposal that the observers would function as a "peace patrol" ready to deal with problems anywhere in the world where there is a real state of tension and a real danger of international conflict. These observers should represent the calm and impartial judgment of the world commu-

40. C'est ainsi qu'il est dit à l'Article premier de la Charte que le premier but des Nations Unies est de "maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: [de] prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix..." Tout au long de la Charte, on insiste à juste titre sur la nécessité d'employer tous les moyens possibles et appropriés pour empêcher que des conflits n'éclatent. Mieux vaut prévenir que guérir. Certes, si tous les efforts de l'Organisation des Nations Unies échouent et si l'on a recours à la violence, au mépris des engagements assumés dans la Charte et contrairement au droit des nations et à la morale internationale, les Nations Unies ont le devoir impérieux de faire face à cette situation. Mais tous les membres du Conseil de sécurité estimeront, j'en suis sûr, que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter d'en arriver là.

41. Dans ces conditions, lorsqu'une menace contre la paix commence à se dessiner, les Membres de l'Organisation ont le devoir de la signaler à cette dernière. En ce qui nous concerne, mon gouvernement estime que, même s'il dispose des moyens nécessaires pour faire face au danger, tous les Membres de l'Organisation doivent se préoccuper du problème que pose une menace contre la paix et ne doivent pas y voir un problème particulier à un pays ou à un groupe de pays donnés; en effet, nul ne peut dire avec certitude comment évoluera cette menace, nul ne peut dire qu'elle sera contenue dans une zone limitée et ne s'étendra pas à la région tout entière.

42. En conséquence, mon gouvernement, parce qu'il croit en l'Organisation des Nations Unies et parce qu'il a en elle une foi inébranlable, est persuadé que, si ce grand organisme international s'occupe du problème actuel, sa décision ne manquera pas de décourager ceux qui peuvent être tentés de troubler la paix de la région. Il nous en coûtera bien peu si l'on songe aux pertes incalculables en vies humaines et en ressources matérielles qui pourraient se produire si nous laissons les événements suivre leur cours sans prendre à l'avance les mesures nécessaires pour arrêter ce cours.

43. A mon avis, personne ne peut contester en rien cette proposition générale: si l'Organisation des Nations Unies doit fonctionner de la façon la plus efficace pour empêcher les recours à la violence, elle doit disposer d'un système satisfaisant d'observation. Cette proposition générale est énoncée dans la section B de la résolution 377 A (V) de l'Assemblée générale, intitulée "L'union pour le maintien de la paix", qui a créé la Commission d'observation pour la paix des Nations Unies.

44. Toutes les grandes Puissances ont souscrit à cette partie de la résolution. En fait, trois de ces Puissances, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni se trouvaient parmi ses auteurs.

45. Lorsqu'elle a créé la Commission d'observation pour la paix, l'Assemblée générale a décidé que cette Commission observerait "la situation dans toute région où il existe un état de tension internationale dont la prolongation risquerait de mettre en danger la paix et la sécurité internationales" et qu'elle ferait "rapport à ce sujet". Cette proposition reposait sur l'idée que l'on aurait recours à la Commission dans toute région où il existerait un état de tension. Ses auteurs espéraient que les observateurs joueraient le rôle d'une "patrouille de la paix", prête à intervenir partout où il existe réellement un état de tension et un danger de conflit international. Les observateurs en question devaient représenter le calme et l'impartialité du monde dans une

nity in a troubled and disturbed area where detachment, impartiality, and calm judgment are necessary. Under this concept a request for such observation should really be a matter of more or less routine procedure. It should not be taken as an unfriendly gesture by one State against another State. It involves no imputation of blame or censure against any party.

46. Besides, I need hardly remind the members of the Council that the Peace Observation Commission machinery has already been successfully employed in the Balkans. The example of the Balkan sub-commission is, I believe, still in the minds of all of us. The valuable service it has rendered for the preservation of peace and security in the Balkan area should testify to the advisability of adopting similar machinery and similar procedures in the problem now before the Council.

47. It was with this objective in mind that in the letter addressed to the President of the Security Council it was suggested that the Security Council utilize the Peace Observation Commission with respect to the situation described in my letter. I have no doubt that such action would contribute materially to the maintenance of international peace and security.

48. In consequence, I would suggest that a sub-commission of the Peace Observation Commission be established with the authority to dispatch observers to any part of the general area of Thailand on the request of any State or any States concerned but only to the territory of States consenting thereto. The Commission should also have the authority to visit any area in which observation is being conducted.

49. The selection of the observers and the establishment of the observation machinery with the necessary transportation and communications equipment takes time. For this reason, my Government requests the establishment of the observation machinery now, so that the observer teams will be present in the area and become familiar with the terrain and local conditions as soon as possible.

50. I have stated the reasons of a positive character which prompted my Government to make this request.

51. I wish to emphasize that the Government I have the honour to represent does not in any way seek any political or psychological gain by making this appeal to the United Nations except that which may result from the removal of the threat to the peace and security of its own country and the area surrounding it.

52. Furthermore, to suggest that the consideration of this matter by the Security Council might hamper or have adverse effects on the negotiations now going on at another international gathering is to misrepresent the true object of my Government's request which aims only at obtaining observation under the Peace Observation Commission. In our view this request cannot and will not under any circumstance produce any detrimental effects upon the efforts which are being and have already been exerted for some time but which so far have yielded no solution. It is hardly necessary for me to point out that these efforts are independent of, and by their very nature different from, my request to this Organization. The successful conclusion of efforts made elsewhere may therefore be reached irrespective of whether or not this particular request is considered by the United Nations. On the contrary, and in the unfortunate event of a failure of the above efforts, the con-

région troublée et menacée où l'objectivité, l'impartialité et une appréciation sans passion sont nécessaires. En vertu de cette conception, une demande d'observation de ce genre devrait être une chose, pour ainsi dire, normale. On ne devrait pas y voir le geste inamical d'un Etat contre un autre. Elle n'implique ni blâme, ni condamnation contre qui que ce soit.

46. En outre, est-il besoin de rappeler aux membres du Conseil que l'on a déjà eu recours avec succès à la Commission d'observation pour la paix dans le cas des Balkans. L'exemple de la Sous-Commission des Balkans est certainement encore présent à l'esprit de tous. Les services précieux qu'elle a rendus à la cause du maintien de la paix et de la sécurité dans la région des Balkans doivent servir de preuve de l'opportunité d'un rouage et d'une procédure analogues dans le cas dont le Conseil est actuellement saisi.

47. C'est dans cet esprit que, dans la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, il a été proposé que le Conseil fasse appel à la Commission d'observation pour la paix dans la situation que j'exposais dans cette lettre. Je ne doute pas qu'une telle mesure contribuerait de façon importante à maintenir la paix et la sécurité internationales.

48. En conséquence, je propose la création d'une sous-commission de la Commission d'observation pour la paix, qui serait habilitée à envoyer des observateurs dans toute la partie de la région dans laquelle se trouve la Thaïlande, si un ou plusieurs Etats intéressés en faisaient la demande, mais seulement dans le territoire des Etats qui le permettraient. La Commission devrait également pouvoir se rendre dans toute région où il y a observation.

49. Il faut un certain temps pour choisir les observateurs et pour installer le dispositif voulu, doté de tous les moyens de transport et de communication nécessaires. C'est pourquoi mon gouvernement demande dès maintenant la mise en place de ces rouages de manière à permettre aux équipes d'observateurs de se rendre le plus tôt possible dans la région en vue de se familiariser avec les conditions du terrain et la situation locale.

50. J'ai déjà exposé les raisons péremptoires qui ont amené mon gouvernement à formuler sa demande.

51. Je tiens à souligner qu'en adressant le présent appel à l'Organisation des Nations Unies, le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ne cherche d'autres avantages politiques ou psychologiques que ceux qui pourraient résulter de la suppression de la menace pesant sur la paix et la sécurité de son propre pays et de la région environnante.

52. En outre, ceux qui affirment que l'examen de cette question par le Conseil de sécurité pourrait entraver ou influencer défavorablement les négociations qui se poursuivent actuellement à une autre réunion internationale, ne font que déformer l'objet véritable de la demande formulée par mon gouvernement, qui souhaite seulement voir désigner un organe d'observation relevant de la Commission d'observation pour la paix. A notre avis, cette demande ne peut en aucun cas gêner les efforts que l'on déploie depuis un certain temps déjà, mais qui, jusqu'à présent, n'ont abouti à aucune solution. Je n'ai guère besoin d'ajouter que ces efforts sont entièrement indépendants de la demande que mon gouvernement adresse à l'Organisation et qu'ils en diffèrent par leur nature même. En conséquence, leur succès n'est aucunement fonction de la décision que l'Organisation des Nations Unies prend d'examiner ou de ne pas examiner notre demande. Bien au contraire, si par malheur ces

sideration by the United Nations of this dangerous situation and the provision of impartial observation will have the salutary effect of preventing the situation from deteriorating and helping to avoid the extension of conflict and bloodshed. This, I hope, will be recognized by all who desire to see peace firmly strengthened in Southeast Asia.

53. Finally, it is the firm conviction of my Government that, in asking the United Nations to provide authentic and objective observation and reports, it is its earnest hope that the world organization will successfully accomplish one of the main purposes for which it has been established, namely, to protect the peoples of Southeast Asia from "the scourge of war".

54. I feel convinced that all Members of this Organization are deeply conscious of the grave responsibility they have assumed in respect of international peace and security and are not prepared to take chances when the stake is so great.

55. I, therefore, submit that this is the time for the Council to act. In acting in this manner the efforts which are being made elsewhere to ensure peace in the same region will not be unfavourably affected. Rather the adoption of measures designed to obtain true facts about the situation will contribute toward the desired peace settlement and also toward the relieving of international tension elsewhere. In this spirit, my Government has submitted its request to the Security Council and my fervent hope is that the Council will share the apprehensions of my Government and will see fit to adopt the proposed measure which no one can doubt will greatly help in the maintenance of international peace and security.

56. Mr. Charles MALIK (Lebanon): It is refreshing to me that, for the first time for about a year now, I do not find myself "on the spot" in this Council. I can, therefore, sit back and relax, relatively speaking. I say "relatively speaking" because we are all interested in problems of peace and security wherever they arise, and also because, belonging as we do to a country which is in the westernmost part of Asia, we would certainly be most deeply interested in problems of peace and security that arise anywhere else in that vast continent. But it is refreshing to discover there are problems in the world other than those in which we, in my country, are most directly interested.

57. I find another reason for satisfaction in the quickness with which the agenda has been adopted. I have not been used to that speed in matters in which we are deeply interested. I hope that this will create a precedent and that whenever a Member of the United Nations, in good order, brings its own complaints or questions to the attention of the Security Council, the Council will act with the expedition with which it acted this morning.

58. It has always been the feeling of my Government that, whenever a Member of the United Nations, or indeed any recognized sovereign State in the world, desires to seize the United Nations or any organ of the United Nations, in accordance with the rules of procedure of the organ concerned, of questions of deep concern to it under the Charter, such matters ought to be put immediately on the agenda and considered in the proper manner. That was the reason why we voted in favour of the adoption of the agenda this morning.

efforts devaient échouer, le fait même que l'Organisation des Nations Unies examine cette situation grosse de danger et qu'elle désigne un organe d'observation impartial aura le salutaire effet d'empêcher toute aggravation de la situation, et il sera plus facile d'éviter que le conflit ne s'étende et que les pertes en vies humaines n'augmentent. J'espère que tous ceux qui souhaitent voir énergiquement consolider la paix dans le Sud-est asiatique le reconnaîtront.

53. Enfin, mon gouvernement espère vivement qu'en demandant à l'Organisation des Nations Unies de se procurer des renseignements et des rapports authentiques, il lui permettra de s'acquitter de l'une des tâches principales pour lesquelles elle a été créée, à savoir de préserver les peuples de l'Asie du Sud-Est du "fléau de la guerre".

54. Je suis convaincu que tous les Membres de l'Organisation sont profondément conscients de la grave responsabilité qu'ils ont assumée en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, et qu'ils ne sont pas disposés à courir des risques lorsque l'enjeu est d'une telle importance.

55. Je me permets donc de dire que le moment est venu pour le Conseil d'agir. Les efforts que l'on fait ailleurs pour assurer la paix dans la même région n'en seront pas entravés. Au contraire, en adoptant des mesures visant à obtenir des renseignements exacts sur la situation, on contribuerait au règlement pacifique souhaité, et on aiderait à atténuer la tension internationale dans d'autres régions. C'est dans cet esprit que mon gouvernement a présenté sa demande au Conseil de sécurité, et j'espère vivement que le Conseil partagera ses appréhensions et jugera bon de prendre les mesures que nous proposons et qui, nul n'en peut douter, aideront considérablement à maintenir la paix et la sécurité internationales.

56. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Je me plais à constater que, pour la première fois depuis un an environ, je ne suis pas en cause dans un débat du Conseil de sécurité. Il m'est donc permis de prendre un délassement relatif. Je dis "relatif", car nous sommes tous préoccupés par les problèmes liés à la paix et à la sécurité, quel que soit l'endroit où ils se posent; en outre, mon pays, situé à l'extrême ouest de l'Asie, ne peut que porter le plus vif intérêt à ceux des problèmes liés à la paix et à la sécurité qui se posent en n'importe quelle autre région de ce vaste continent. Mais il est réconfortant de constater qu'il existe dans le monde d'autres problèmes que ceux auxquels mon pays est le plus directement intéressé.

57. Je vois un autre motif de satisfaction dans la rapidité avec laquelle l'ordre du jour a été adopté. Les questions qui présentent pour nous un intérêt particulier ne m'y ont guère habitué. J'espère qu'il y aura là un précédent et que, chaque fois qu'un Membre de l'Organisation des Nations Unies saisira, en bonne et due forme, le Conseil d'une plainte ou d'une question, le Conseil agira avec la même célérité dont il a fait preuve ce matin.

58. Le Gouvernement libanais a toujours pensé que, chaque fois qu'un Etat Membre des Nations Unies ou même tout Etat souverain reconnu dans le monde désire porter devant l'Organisation ou devant un de ses organes, conformément au règlement applicable, des questions l'intéressant directement aux termes de la Charte, ces questions doivent être immédiatement inscrites à l'ordre du jour et étudiées comme il convient. C'est pour cette raison que j'ai voté ce matin pour l'adoption de l'ordre du jour.

59. However, in voting to seize the Council of the question presented by the Government of Thailand, we are, at the same time, fully mindful of the considerations urged by the representative of the Soviet Union and also, to some extent by the representative of France, namely, that whatever we do here should not conflict with, but on the contrary should complement and reinforce what is being done elsewhere about the same general situation.

60. Therefore, the adoption of the agenda does not, in my opinion, require that we go into any great detail now or debate this item immediately. The question of when and how to discuss a matter once it is seized by the Security Council is separate from the question of seizing the Council of the matter.

61. Now that the representative of Thailand has made his quiet, learned and dignified statement concerning the situation in Southeast Asia as seen from the vantage point of his own country and now that the Council is seized of this matter, I think that—in deference to what the representative of the Soviet Union has said, and also to some extent to what the representative of France has said—we should adjourn at this time, weigh the matter, read carefully the statement of the representative of Thailand, consult with our governments and leave the question of our next meeting on this item to be decided by the President in accordance with developments in Geneva and elsewhere and also in accordance with the desires of the members of the Council.

62. For all these reasons, I wish respectfully and in the spirit that I have just indicated to move the adjournment of the meeting under rule 33, paragraph 2 of the rules of procedure. This motion should be put to the Council immediately, without any debate.

63. The PRESIDENT: In accordance with the rules of procedure, the motion of the representative of Lebanon cannot be debated, and I therefore put his motion for adjournment to the vote.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Brazil, China, Colombia, Denmark, France, Lebanon, New Zealand, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The motion was adopted by 10 votes to none.

The meeting rose at 11.40 a.m.

59. Cependant, tout en étant d'avis que le Conseil doit être saisi de la question présentée par le Gouvernement thaïlandais, la délégation libanaise tient pleinement compte des observations que le représentant de l'Union soviétique et, dans une certaine mesure, le représentant de la France, ont fait valoir, à savoir que notre action, loin de gêner les efforts ailleurs déployés au sujet de la même situation générale, doit les compléter et les favoriser.

60. A mon sens, le fait que nous adoptons l'ordre du jour ne nous oblige donc pas à examiner maintenant la question dans le détail ou à engager immédiatement le débat. La question de savoir quand et comment la question sera débattue, une fois le Conseil de sécurité saisi, n'a rien à voir avec le fait d'en saisir le Conseil.

61. Maintenant que le représentant de la Thaïlande a exposé posément et de façon circonstanciée comment son gouvernement voit la situation dans l'Asie du Sud-Est, et maintenant que le Conseil est saisi de la question, je pense—pour en revenir à ce qu'ont dit le représentant de l'Union soviétique et, dans une certaine mesure, le représentant de la France—que nous devrions lever la séance, réfléchir à la question, lire soigneusement la déclaration du représentant de la Thaïlande, consulter nos gouvernements et laisser au Président le soin de décider, en fonction de l'évolution de la situation à Genève et ailleurs et en conformité des désirs des membres du Conseil, à quel moment nous tiendrons notre prochaine séance consacrée à l'examen de cette question.

62. Pour toutes ces raisons, je me permets, dans l'esprit que je viens d'indiquer, de proposer l'ajournement de la séance, conformément à l'article 33, alinéa b, du règlement intérieur. Cette motion doit être soumise au Conseil immédiatement, sans aucun débat.

63. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): En vertu du règlement intérieur, la motion du représentant du Liban ne peut donner lieu à aucun débat, et je mets donc aux voix cette proposition qui tend à ajourner la séance.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chine, Colombie, Danemark, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Par 10 voix contre zéro, la proposition est adoptée.

La séance est levée à 11 h. 40.